

# Grilles indiciaires : où en sommes-nous ?

**L'accord sur la revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires a été signé le 5 février 2015. Les décrets tardent à être publiés.**

Ces grilles venant modifier des décrets, tout un parcours obligé est nécessaire via différents ministères, instances de consultation jusqu'au Conseil d'État. 9 mois, c'est deux fois plus long que les délais habituels.

**D**ans ce cadre, le Comité Technique National de La Poste a été consulté le 15 octobre.

Toutes les fédérations syndicales ont voté « Pour ». On peut donc espérer une publication au Journal Officiel avant la fin de l'année.

## **10 mois c'est long... 10 mois c'est un manque à gagner**

Le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis 2010, des dizaines de milliers d'agents sont sur leur indice terminal, pour certains depuis de nombreuses années. Leur traitement stagne, voire baisse si on prend en compte le traitement net.

Ces mesures indiciaires ne règlent pas le passif, mais elles restent une bouffée d'oxygène

attendue par de nombreux agents.

L'impact financier de cette longue attente est lourd ! Cela va de quelques dizaines à plusieurs centaines d'euros.

Il était impératif pour SUD d'intervenir pour faire évoluer cette situation préjudiciable pour les fonctionnaires des catégories B et C.

**SUD a donc exigé la rétroactivité financière à la date de l'accord !**

Ce constat, nous l'avons rappelé lors du CTN et nous avons donc soumis au vote le vœu suivant : « *Les élus du CTN demandent la mise en place d'une rétroactivité à la date de la signature de l'accord* ».

Ce dernier a été voté à l'unanimité.

Réponse du Président : on répond rapidement à votre demande.

**Le coût de ces mesures a été budgétisé depuis la signature de l'accord, il est donc possible de payer aux agents, le manque à gagner lié aux délais réglementaires.**

**La DRH du Siège se doit d'annoncer le versement d'une prime pour tous les personnels concernés, prime correspondant au manque à gagner depuis le 5 février 2015.**

le 21 octobre 2015



**Fédération des activités postales et de télécommunication**

25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34  
mail [sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr) [www.sudptt.org](http://www.sudptt.org)